

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet DIESEL GENERATOR	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0103-13J025/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client QJ025	Date 2013-06-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-239-6234	
File No. - N° de dossier VIC-2-35317 (239)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-06-19	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Large, Kathy	Buyer Id - Id de l'acheteur vic239
Telephone No. - N° de téléphone (250) 363-8456 ()	FAX No. - N° de FAX (250) 363-0395
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CFB Esquimalt, CFMETR Building 6 3400 Fairwinds Dr. Nanoose Bay, BC V9P 9J9 Attn: Kelly Maude, 250-618-0346	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 001

La présente modification vise à modifier l'Annexe A, Énoncé des besoins et évaluation.

Supprimer: Annexe A – Énoncé des besoins et évaluation, et

Insérer:

Annexe A – Énoncé des besoins et évaluation

Le ministère de la Défense nationale (MDN) souhaite se procurer un (1) groupe électrogène diesel de secours monophasé.

Le MDN a besoin d'un groupe électrogène diesel de secours monophasé d'une puissance minimale de 25 kW **60Hz** et d'une tension de 240 V c.a., doté d'une enceinte intégrée, de commandes et d'un réservoir de carburant à double paroi certifié pour une utilisation à l'extérieur et intégré dans le socle du groupe électrogène. Le groupe électrogène doit être homologué UL2200 et doit également répondre aux exigences ou posséder les capacités supplémentaires précises indiquées ci-dessous.

Remarque 1 : Il n'est PAS nécessaire que tous les paramètres puissent être affichés au tableau de commande local.

Remarque 2 : Le tableau de commande à distance sera installé à l'intérieur d'un bâtiment, à une distance maximale de 50 pi du groupe électrogène.

Pour que leur soumission soit jugée recevable, les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils sont en mesure de répondre à tous les critères d'évaluation obligatoires énumérés ci-dessous. Une fiche technique et une description de la façon dont l'équipement offert répond à chaque critère peuvent être exigées pour satisfaire aux critères d'évaluation obligatoires qui suivent.

Chaque soumission sera évaluée en fonction des critères d'évaluations obligatoires suivants :

Art.	Description	Conforme	Non conforme
1	Groupe électrogène diesel de secours monophasé d'une puissance minimale de 25 kW 60Hz et d'une tension de 240 V c.a.		
2	Le groupe électrogène doit être homologué UL2200.		
3	Le groupe électrogène doit être doté d'un système de commande intégré.		
4	Le système de commande intégré doit comprendre les paramètres suivants : <ul style="list-style-type: none"> · Niveau de carburant; · Niveau d'huile de lubrification; · Tension de la batterie au démarrage; · Affichage de l'état et des fonctions des alarmes et des commandes. 		
5	Le système de commande intégré doit comprendre : Démarrage, arrêt et contrôle local et à distance des paramètres de fonctionnement et d'arrêt du moteur et du groupe électrogène indiqués aux articles 5a à 5e.		
5a	Paramètres du moteur : tension de la batterie au démarrage, pression d'huile de lubrification, régime, température d'huile et température d'eau de refroidissement.		
5b	Paramètres de l'alternateur : tension, courant, kVA et fréquence.		

5c	Commandes moteur : système d'arrêt en cas de basse pression d'huile de lubrification, système d'antidémarrage en cas de bas niveau d'huile de lubrification et indicateur d'alarme.		
5d	Paramètres du groupe électrogène et paramètres généraux : température interne au point haut de l'enceinte et indicateur de niveau de carburant.		
5e	Le système de commande doit comprendre une fonction d'enregistrement des données sur les tentatives de démarrage et la durée de fonctionnement du moteur.		
6	Conformément aux exigences de la norme UL2200, le groupe électrogène doit être doté d'une commande d'arrêt d'urgence locale manuelle qui coupe l'alimentation en carburant au moteur de façon sécuritaire et qui peut être actionnée par l'opérateur à partir de l'extérieur de l'enceinte.		
7	L'offre doit comprendre un chauffe-bloc d'une puissance de 750 W et d'une tension de 120 V c.a., des batteries de démarrage convenables et un chargeur de batteries « intelligent » de 3 A et de 120 V c.a. doté d'une protection contre la surcharge des batteries.		
8	L'offre doit comprendre un pot d'échappement intégré conçu de façon à empêcher l'eau de pluie de pénétrer dans le système d'échappement.		
9	Le moteur doit pouvoir utiliser jusqu'à 5 % de BIOCARBURANT (ASTM D6751) sans que cela ait d'effets nuisibles sur le moteur, l'équipement connexe et les systèmes ou composants auxiliaires.		
10	Des points de levage intégrés convenables doivent être prévus pour lever le groupe électrogène complet (réservoir plein) au moyen d'un chariot élévateur à fourche ou d'une grue.		
11	Le moteur et l'enceinte doivent être refroidis par liquide et des radiateurs convenables doivent être fournis pour maintenir le moteur, le groupe électrogène et les composants de l'enceinte à une température sécuritaire lorsque le système fonctionne à pleine charge et que la température ambiante extérieure est de 30 degrés Celsius.		
12	Un jeu complet de tous les documents suivants doit être fourni (en format papier ou électronique) pour le groupe électrogène et ses composants : manuels d'utilisation et de réparation, listes des pièces et dessins au niveau utilisateur pertinents.		
13	Tous les fluides et les lubrifiants recommandés par les fabricants pertinents pour le rodage initial du moteur et du groupe électrogène doivent être fournis avec le groupe électrogène. Un ensemble complet de filtres à air de rechange et de filtres à liquide de rechange doit être fourni avec le groupe électrogène. Un plein de rechange du produit inhibiteur de corrosion pour système de refroidissement recommandé par le fabricant doit être fourni avec le groupe électrogène pour assurer la première vidange après la période de rodage initiale.		
14	L'enceinte et le système d'échappement fourni doivent atténuer le bruit de telle façon que le niveau de bruit mesuré à 7 m de l'enceinte soit de moins de 78 dB lorsque le groupe électrogène fonctionne à pleine charge.		
15	Le tableau de commande à distance doit fonctionner lorsqu'il est		

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-13J025/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

QJ025

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

VIC-2-35317

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic239

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	installé à l'intérieur d'un bâtiment, à une distance de 50 pi du groupe électrogène.		
16	<u>L'unité d'alimentation auxiliaire doit avoir un réservoir à carburant à double paroi et à socle approuvé par la CSA/l'ULC et muni d'une jauge de niveau, d'une alarme de bas niveau de carburant et d'une capacité suffisante pour alimenter l'unité pendant 24 heures d'utilisation continue.</u>		

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.